

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 FEVRIER 2018**

Nbre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 11
Pouvoirs : 02
Absents/ Excusés : 06



L'an deux mille dix-huit
Le vingt-deux février,
le Conseil Municipal de la commune de VIRAZEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe COURREGELONGUE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 février 2018

Mme PINASSEAU a été désignée comme secrétaire de séance

PRESENTS : M. COURREGELONGUE, M. GILLE, M. LEBEDINSKY, Mme MARTINETTI-BRICE, M. PAULAY, Mme PINASSEAU, M. PIRA, Mme RATINAUD, M. TREZEGUET, Mme VALENTI, Mme ZOIA

POUVOIRS : Mme DELRIEU-GILLET à M. COURREGELONGUE, Mme SCAFFINI à Mme MARTINETTI-BRICE

ABSENTS / EXCUSES : M. BLANCHARD, M. JUIN, M. LATASTE, M. MENIER, Mme VALENTIN, Mme VAYSSIÈRE

Objet : PLU : Tranche conditionnelle B - Amendement DUPONT

Vu l'article 35-1-2 du code de marché public concernant la procédure de marché,

Monsieur le Maire rappelle aux élus que dans le marché du PLU, passé avec le cabinet URBADOC, était prévue une **Tranche Conditionnelle B**, afin de pouvoir déroger à l'Amendement Dupont.

Monsieur le Maire explique que l'amendement Dupont – L.111-1-4 du code de l'urbanisme – s'applique aux espaces non urbanisés de part et d'autre des voies qualifiées à grande circulation, c'est le cas de la RD933. Il définit une bande d'inconstructibilité de 75 mètres de part et d'autre de la voie, à partir de l'axe médian, où toute construction et installation sont interdites.

Afin de ne pas bloquer l'évolution professionnelle des entreprises implantées en bordure de la D n°933, **il serait nécessaire de déroger à l'Amendement Dupont pour les zones Ux et AUX (zones à vocation économiques) le long de la RD 933.**

Pour cela, il y a lieu d'affermir la tranche conditionnelle B « Amendement DUPONT » (2 400 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTE** d'affermir la tranche conditionnelle B : « Amendement DUPONT »,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, pour poursuivre ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le 26 février 2018
Publié ou Notifié
Le 26 février 2018

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Christophe COURREGELONGUE

